



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## allocations

Question écrite n° 2800

### Texte de la question

Dans son rapport d'information sur les fraudes organisées à l'assurance chômage, la mission a recommandé de conclure des accords de coopération permettant de lutter contre les fraudes à caractère transnational. En effet, la lutte contre la fraude devenant une problématique commune aux pays de l'Union, une coopération internationale commence à se mettre en place. Il semble cependant nécessaire d'établir des relations entre administrations chargées de combattre la fraude au sein de chaque pays, qu'il soit membre de l'Union européenne ou non. L'assurance chômage française est elle-même directement concernée par ces risques de fraude, ne serait-ce que ceux liés à la perception d'allocations chômage par des personnes travaillant en même temps à l'étranger. En conséquence, M. Dominique Tian prie M. le ministre du travail, des relations sociales et de la solidarité de lui indiquer les démarches qu'il envisage de faire pour parvenir à la conclusion de tels accords.

### Données clés

**Auteur :** [M. Dominique Tian](#)

**Circonscription :** Bouches-du-Rhône (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 2800

**Rubrique :** Chômage : indemnisation

**Ministère interrogé :** Travail, relations sociales et solidarité

**Ministère attributaire :** Économie, finances et commerce extérieur

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 14 août 2007, page 5272

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)